



No de résolution



L'ASSOMPTION
Ville de **culture** et de **patrimoine**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de L'Assomption tenue ce 26^e jour du mois de février 2024 à 17 h 30, à la salle Belvédère du complexe municipal sous la présidence du maire, monsieur Sébastien Nadeau, et à laquelle sont présents :

Mesdames les conseillères

Nicole Martel
Annie Mainville
Audrey Renaud
Nathalie Ayotte

Messieurs les conseillers

François Moreau
Fernand Gendron
Michel Gagnon

Membre absent

Pierre-Étienne Thériault

Formant le quorum du conseil municipal.

Monsieur Marc-André Desjardins, directeur général adjoint et directeur des Services corporatifs et sécurité civile, Monsieur Jean-Michel Frédérick, greffier et avocat sont également présents.

ET IL EST 17 H 30

1.1 CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION
EXTRA

2024-02-0092

Le greffier certifie que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire du conseil a été signifié à tous les membres du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le

10643



No de résolution

tout conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la Loi sur les cités et villes.

En conséquence, la séance extraordinaire est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR - EXTRA

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

2024-02-0093

Il est proposé par le conseiller Fernand Gendron

Appuyé par la conseillère Nathalie Ayotte

Et résolu,

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 26 février 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.1 SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'ÉTUDE GÉOTECHNIQUE ET L'ÉTUDE ENVIRONNEMENTALE DE SITE PHASE I ET II POUR LES TERRAINS SITUÉS SUR LA RUE SAINTE-ANNE ET SUR LE BOULEVARD DE L'ANGE-GARDIEN, À L'ASSOMPTION - OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT que le 18 janvier 2024, un appel d'offres public a été lancé et publié sur le SEAO sous le numéro 1799455, avis VLA-AOP-ÉGE-202405, afin d'obtenir des soumissions pour retenir des services professionnels pour l'étude géotechnique et l'étude environnementale de site phase I et II pour les terrains situés sur la rue Sainte-Anne et sur le boulevard de l'Ange-Gardien, à L'Assomption;

CONSIDÉRANT que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 14 février 2024 et que cinq soumissions ont été reçues et jugées conformes à la suite de l'analyse de conformité;



No de résolution

CONSIDÉRANT qu'un comité de sélection s'est tenu le même jour pour évaluer la qualité des soumissions;

CONSIDÉRANT que à la suite de la tenue du comité de sélection pour évaluer les soumissions, quatre des cinq firmes ont reçu la note de passage de l'analyse de la qualité, selon le principe de la double enveloppe;

CONSIDÉRANT que la firme Pangeos inc. a obtenu le plus haut pointage selon les critères d'évaluation établis dans les documents d'appel d'offres et conformément aux dispositions de la loi :

SOUSSIONNAIRES	PRIX (taxes incluses)	RANG
Pangeos inc.	89 141,13 \$	1
Qualilab inc.	88 687,40 \$	2
Dec Enviro inc.	97 608,38 \$	3
Solmatech inc.	159 856,45 \$	4
Groupe Géos inc.	Note minimale non atteinte	-

CONSIDÉRANT que la soumission de la firme Pangeos inc. est inférieure de 34,81 % à notre estimation;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

2024-02-0094

Il est proposé par la conseillère Annie Mainville

Appuyé par la conseillère Audrey Renaud

Et résolu,

D'octroyer le contrat à prix forfaitaire et unitaire à la firme Pangeos inc. pour une étude géotechnique et une étude environnementale de site phase I et II pour les terrains situés sur la rue Sainte-Anne et sur le boulevard de l'Ange-Gardien, à L'Assomption pour un montant de 89 141,13 \$, taxes incluses, incluant 15 % de contingences;

D'affecter la dépense au poste budgétaire 02-305-00-411 | Services professionnels ;

D'autoriser toute personne occupant un poste d'ingénieur à la division génie à émettre les commandes nécessaires, selon les conditions décrites du devis VLA-AOP-ÉGE-202405.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution

PÉRIODE DE QUESTIONS

2024-02-0095

Une période de questions est offerte au public. Aucune question n'est posée.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés,

2024-02-0096

Il est proposé par la conseillère Nicole Martel

Appuyé par le conseiller Michel Gagnon

Et résolu,

Que la présente séance soit levée.

ET IL EST 17 H 32

Sébastien Nadeau
Maire

Jean-Michel Frédérick
Greffier et avocat